

**ANNEXE III**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PLASTURGIE</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>Enseignement à distance, candidats individuels.</b>
ÉPREUVES	Unités	Coeff.	MODE	MODE
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>				
EP1 – Préparation de la fabrication	UP 1	10	<b>CCF*</b>	Ponctuelle pratique
EP2 – Suivi de fabrication	UP 2	7 (1)	<b>CCF</b>	Ponctuelle pratique
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>				
EG 1 - Français et histoire-géographie	UG 1	3	<b>CCF</b>	Ponctuelle écrite et orale
EG 2 – Mathématiques - sciences	UG 2	2	<b>CCF</b>	Ponctuelle écrite
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG 3	1	<b>CCF</b>	ponctuelle
EF de langue vivante	UF	(3)	Ponctuelle orale 20 mn	Ponctuelle orale
				20 mn

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont une heure pour la vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'ajointre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

\*CCF : contrôle en cours de formation